

Le Coordinateur général

Missions dévolues sous la supervision du Conseil d'Administration et des membres du Comité de Pilotage :

- Informer les différentes instances compétentes de l'évolution financière du Relais Social (*frais de projets, frais de fonctionnement, frais de personnel*) ;
- Coordonner le réseau des services publics et associatifs ;
- Susciter l'harmonisation des différents points de vue des acteurs de terrain et favoriser la complémentarité dans leurs actions ;
- Proposer des objectifs méthodologiques et/ou veiller à mettre en oeuvre les objectifs définis par le C.A. et rendre les actions opérationnelles ;
- Représenter la structure du Relais social ainsi que ses activités lors de forums, congrès, conférences, ...
- Assurer l'organisation et l'animation du Comité de concertation ;
- Assurer le suivi de l'organisation des coordinations dans les différents pôles d'action ;
- Rédaction des rapports préparatoires des séances des C.P., C.A. et A.G. du Relais Social ;
- Assurer le suivi des décisions prises par les différentes instances du Relais social.